

Objectif 6 Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

Objectif 6 : Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières.

Mesure 6.1.c. Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages

"Les pratiques pastorales de coeur de parc devant avoir valeur d'exemple, l'établissement public du parc et ses partenaires mettent en place, lorsqu'il y a lieu, un dispositif garantissant le respect des bonnes pratiques, selon des critères écologiques, agronomiques et sanitaires.

Ces bonnes pratiques de gestion pastorale en coeur de parc ont pour principales finalités :

- la connaissance des ressources et des modes de gestion les mieux adaptés (diagnostics pastoraux) ;
- la préservation de la richesse biologique des estives et la gestion durable de la ressource en herbe (montée progressive en alpage, limitation des impacts sur les ressources de haute altitude afin de prévenir les risques de pénurie en période de sécheresse et assurer le potentiel de ré-ensemencement des pelouses alpines) ;
- la maîtrise des risques sanitaires (voir conditions et spécificités d'application dans le coeur de la mesure 3.6.1) ;
- le maintien des milieux naturels sensibles (zones humides en particulier) ;
- la prévention des conflits d'usage avec les activités de loisirs ;
- la réduction des risques de pollution environnementale liée à l'usage inapproprié de substances médicamenteuses (contenus de pédiluves, anti-parasitaires à effet rémanent...) ;
- la gestion adaptée des clôtures mobiles pour réduire les risques de dommage à la faune sauvage.

À mi-chartre, 50 % des alpages du coeur devront être dotés d'un dispositif contractuel concerté, intégrant des engagements de bonnes pratiques et l'évaluation de leur mise en oeuvre. À terme, tous les alpages du coeur devront être gérés selon un référentiel de bonnes pratiques, prenant en compte significativement les sept points précités.

La bonne gestion de ces alpages - gérés de manière exemplaire - pourrait donner lieu à la valorisation des produits qui en seront issus."

Rôles de l'EPPNE : animation des réseaux professionnels afin de définir des bonnes pratiques adaptées aux enjeux patrimoniaux ; co-pilotage d'un dispositif de référencement ; pilotage éventuel du dispositif de référencement des produits issus des alpages et bénéficiant des bonnes pratiques de gestion ; gestion des conflits d'usage liés au pastoralisme dans le coeur de parc ; veille sur la qualité sanitaire des cheptels admis dans le coeur du parc national, en lien avec les services de l'État et les groupements de défense sanitaire.

Contributions attendues des communes : conditionnement de l'attribution des alpages à l'acceptation des bonnes pratiques qui en garantissent la qualité ; appui éventuel à la valorisation des produits référencés.

Principaux autres partenaires à mobiliser : services départementaux et régionaux de l'État, DATAR, Régions et Départements, chambres d'agriculture, FAI, CERPAM, éleveurs et bergers, et groupements de défense sanitaires concernés.

Mesure 6.2.c Maintenir des pratiques de fauche dans les prairies naturelles du coeur

"Au fil du temps, les prairies naturelles du coeur de parc se sont réduites au point de tendre, à moyen terme, vers une disparition définitive si rien n'est fait pour les préserver. La pérennisation de ces espaces remarquables est conditionnée à une meilleure valorisation des produits qui en sont issus, au maintien de leur qualité fourragère et au renforcement de l'aide contractuelle afférente (mesures agro-environnementales notamment).

Pour le coeur du parc, les priorités d'intervention portent sur les prairies du plateau de Charnières (commune d'Orcières), ainsi que sur celles de Molines-en-Champsaur, La-Chapelle-en-Valgaudemar (Les Chambons), Villar-Loubière, Valjouffrey (Le Désert) et La Grave (Les Fumas-Les Vernois). Le soutien conservatoire de ces prairies se fera dans le cadre de plans de gestion intégrant, selon les cas, soit la dimension du bassin versant du

Objectif 6 Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

vallon concerné, soit celle de l'exploitation agricole correspondante, voire la combinaison des deux par souci d'efficacité environnementale et pour mieux prendre en compte les contraintes techniques.

Un programme d'amélioration de la gestion des prairies de fauche et de valorisation des fourrages et autres sous-produits doit être initié, afin de garantir la viabilité économique de cette activité traditionnelle à très forte valeur ajoutée environnementale. "

Rôles de l'EPPNE : co-pilotage de la préservation des prairies de fauche et de la mise en place des plans de gestion ; appui technique à la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE-t) et à la recherche de financements destinés aux opérations d'entretien et de restauration (banquettes, murets ou clapiers dégradés) ; appui à l'amélioration de la gestion des prairies de fauche et à la valorisation des fourrages ; participation aux événements valorisant la fauche des prairies d'altitude.

Contributions attendues des communes : incitations à la mise en oeuvre de mesures de gestion contractuelles ou conservatoires ; soutien « politique » aux agriculteurs concernés et à leurs filières traditionnelles.

Principaux autres partenaires à mobiliser : services départementaux et régionaux de l'État, DATAR, Régions et Départements, chambres d'agriculture, FAI, CERPAM, éleveurs et bergers.

pages 93 et 94

Référence ID de l'article : #1049

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 15:38